



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-07-46

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Elargissement Chemin Basse Chaumiane (VC 6) au droit carrefour chemin Neuf / 300 ml vers le Nord/Ouest – Lot n°1 : Travaux VRD & GC

Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A la suite d'un **Marché à Procédure Adaptée** pour l'élargissement du chemin de la Basse Chaumiane (VC 6) au droit du carrefour avec le chemin Neuf / 300 ml vers le Nord/Ouest – Lot n°1 : Travaux VRD & GC, ce marché a été attribué au groupement conjoint des sociétés **ENTREPRISE MINETTO SAS** dont le siège se situe **6 Allée des Tilleuls – PA Val de Durance, 04200 SISTERON** et **ROUTIERE DU MIDI SAS** dont le siège se situe **Route de Marseille – quartier Belle Aureille, 05000 GAP** pour un montant de **843 987,98 € H.T.** selon les répartitions des prestations entre membre du groupement suivantes :

Nom du membre	Description des prestations à exécuter	Montant HT
TRANCHE FERME		269 533.44 €
ENTREPRISE MINETTO (Mandataire)	TERRASSEMENT – VRD – ENROCHEMENT	260 863.86 €
ROUTIERE DU MIDI (Co-traitant)	ENROBEE	8 669.58 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 1		261 151.46 €
ENTREPRISE MINETTO (Mandataire)	TERRASSEMENT – VRD – ENROCHEMENT	261 151.46 €
ROUTIERE DU MIDI (Co-traitant)	ENROBEE	0.00 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 2B		313 303.08 €
ENTREPRISE MINETTO (Mandataire)	TERRASSEMENT – VRD – ENROCHEMENT	262 739.50 €
ROUTIERE DU MIDI (Co-traitant)	ENROBEE	50 563.58 €
TOTAL DU MARCHÉ		843 987.98 €
ENTREPRISE MINETTO (Mandataire)	TERRASSEMENT – VRD – ENROCHEMENT	784 754.82 €
ROUTIERE DU MIDI (Co-traitant)	ENROBEE	59 233.16 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché concernant l'élargissement du chemin de la Basse Chaumiane (VC 6) au droit du carrefour avec le chemin Neuf / 300 ml vers le Nord/Ouest – Lot n°1 : Travaux VRD & GC, ce marché a été attribué au groupement conjoint des sociétés **ENTREPRISE MINETTO SAS** dont le siège se situe **6 Allée des Tilleuls – PA Val de Durance, 04200 SISTERON** et **ROUTIERE DU MIDI SAS** dont le siège se situe **Route de Marseille – quartier Belle Aureille, 05000 GAP** pour un montant de **843 987,98 € H.T.** selon les répartitions des prestations entre membre du groupement suivantes :

Mis en ligne le 13/09/2024 à 16h06

REÇU EN PREFECTURE
le 13/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240913-2024_07_46D

Nom du membre	Description des prestations à exécuter	Montant HT
TRANCHE FERME		269 533.44 €
ENTREPRISE MINETTO (Mandataire)	TERRASSEMENT – VRD – ENROCHEMENT	260 863.86 €
ROUTIERE DU MIDI (Co-traitant)	ENROBEE	8 669.58 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 1		261 151.46 €
ENTREPRISE MINETTO (Mandataire)	TERRASSEMENT – VRD – ENROCHEMENT	261 151.46 €
ROUTIERE DU MIDI (Co-traitant)	ENROBEE	0.00 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 2B		313 303.08 €
ENTREPRISE MINETTO (Mandataire)	TERRASSEMENT – VRD – ENROCHEMENT	262 739.50 €
ROUTIERE DU MIDI (Co-traitant)	ENROBEE	50 563.58 €
TOTAL DU MARCHE		843 987.98 €
ENTREPRISE MINETTO (Mandataire)	TERRASSEMENT – VRD – ENROCHEMENT	784 754.82 €
ROUTIERE DU MIDI (Co-traitant)	ENROBEE	59 233.16 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et aux sociétés **ENTREPRISE MINETTO SAS** et **ROUTIERE DU MIDI SAS**.

Fait à Sisteron, le 13 septembre 2024

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU